



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 JUILLET 2023

| | |
|--|---|
| <p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX En exercice : 29 Présents : 25 Représentés : 04</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 27 juin 2023</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 10 juillet 2023</p> | <p><i>Président de séance : M. Franck LOMBARD</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</i></p> <p><i>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Pauline BRESSE, M. Eric FUSS, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</i></p> <p><i>Etaient représentés : M. Mustapha HADDOU ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD, M. Joseph SCATIGNO ayant donné pouvoir à M. Michel CHEVALLIER, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Jamel BOUCHEHAM.</i></p> |
|--|---|

Délibération n°11

Rapporteur : Mme Annabelle MOREL

Objet : Création d'un poste de technicien Territorial – catégorie B – à temps complet

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Considérant que le dossier d'un agent a été retenu dans le cadre de la promotion interne organisée par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, il convient de créer un poste de technicien territorial à temps complet.

Cet agent sera donc affilié à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales.

Cet agent, qui remplit toutes les conditions requises pour être nommé dans un emploi public, sera intégré dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux et rémunéré conformément à la grille indiciaire des techniciens.

Le tableau des effectifs sera mis à jour, les crédits sont prévus au budget.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Crée un poste de technicien territorial à temps complet,**
- **Autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20230703-20230703_DE11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2023

Publication : 10/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

